

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire de l'association ou du porteur si projet individuel,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
 - Composition du bureau,
 - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plaquette de présentation,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.

PRESENTATION DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

**** Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),
- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.

IMPORTANT

Dossier **original** à remettre, rempli très lisiblement à remettre au service culturel du CROUS

Christian Dagnaud/Caroline Pitois 1^{er} étage, bureau 46/20
1 quai du Maire Dietrich, 67004 Strasbourg Cedex
Tel : 03 88 21 28 29/40 e-mail : christian.dagnaud@crous.u-strasbg.fr